

LE PETIT VERMENTONNAIS

JUIN 2025 #20

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION MUNICIPALE

SPÉCIAL JEUNES

fait par les jeunes,
pour les jeunes

SOMMAIRE

- | | | |
|--|--|--------------------------|
| 02 Éditorial | 06 Équipements sportifs et ludiques | 12 CDI du collège |
| 03 Conseils de lecture | 08 Offre d'emploi | 13 Recensement |
| 04 La parole à un jeune Vermentonnais | 09 Pass Culture | 14 JDC |
| 05 Rencontre avec les JSPV | 10 Permis à 1 euro | 15 SNU |
| | 11 Associations jeunesse | 16 Numéros utiles |





.....

**En soutenant la
jeunesse, nous
cultivons l'esprit
d'initiative, la
solidarité et
l'attachement à
notre commune.**

.....

**Bulletin municipal
de Vermenton**

Parution trimestrielle

JUIN 2025 - #20

Directeur de la publication :
Jean-Dominique Franck

Photos : Ville de Vermenton,
freepik

Impression : Services
administratifs de la mairie

Mairie de Vermenton :
6 rue de l'hôtel de ville
89270 Vermenton

03 86 81 44 67

contact@vermenton.fr

Bonjour à tous,

Merci à Cédric SCHIFFMACHER d'avoir proposé ce numéro spécial jeunesse.

Une commune qui accompagne ses jeunes à chaque étape de leur vie, c'est une commune qui mise sur l'avenir avec ambition et responsabilité.

Disposer de tous les services jeunesse — de la crèche au collège —, accueillir un tissu associatif dynamique et varié, proposer des équipements sportifs et culturels accessibles à tous, c'est garantir aux enfants et aux familles un cadre de vie stimulant et sécurisant. C'est permettre aux plus petits de s'éveiller, aux plus grands de se construire, et à tous de trouver leur place dans la vie collective.

Un enfant qui pratique un sport, qui découvre un instrument de musique, qui participe à la vie de son village, devient un adulte plus épanoui, plus ouvert, et plus engagé. En soutenant la jeunesse, nous cultivons l'esprit d'initiative, la solidarité et l'attachement à notre commune. Nous créons aussi les conditions pour attirer de nouvelles familles et pour renforcer l'attractivité de notre commune.

Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel de continuer à investir dans ces équipements, dans ces associations, dans ces projets. Ils sont les fondations solides d'une commune vivante, audacieuse et tournée vers l'avenir.

C'est ensemble, avec détermination, que nous faisons grandir notre commune... en faisant grandir nos enfants.

Cordialement,

Jean-Dominique FRANCK
Maire
Commune de Sacy-Vermenton

Du côté de la bibliothèque

Conseils de lecture

Chaque mois dans la Lettre Hebdo et chaque trimestre dans le Petit Vermentonnais les bénévoles de la bibliothèque vous proposent une sélection de livres disponibles sur leurs rayonnages.

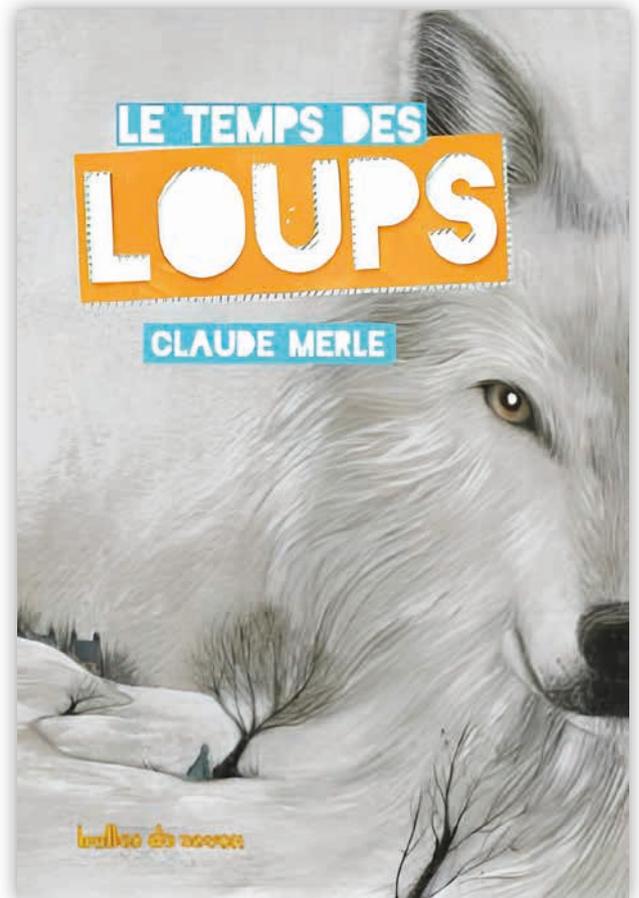
LE TEMPS DES LOUPS

Claude MERLE (jeune ado)

Ce roman est l'histoire d'une belle amitié. Une amitié entre Nicole, 13 ans au début du récit, et un loup qu'elle nomme Orage. Nicole a été témoin du massacre des troupeaux par les loups pendant l'hiver. Mais lorsqu'elle trouve ce louveteau blessé en forêt, elle est aussitôt attendrie et décide de le soigner en secret. Évidemment, Nicole prend de très gros risques. Une fois son secret découvert, elle subit les foudres de sa propre famille. Mais l'affaire va plus loin lorsque «son» loup Orage sauve Nicole et les siens à plusieurs reprises. L'Inquisition la prend pour une sorcière qui commande à une créature du diable !

Le Temps des loups est un roman captivant, la tension est maintenue de bout en bout. Une belle histoire narrée par Nicole elle-même qui a appris à lire et à écrire au couvent Sainte-Claire. Le roman se termine avec la naissance de l'imprimerie et le rêve de Nicole qu'un jour son récit puisse être diffusé plus largement... ■

Scannez ce QR code pour consulter les précédents conseils des bénévoles de la bibliothèque.



La Parole à un Jeune Vermentonnais

• Pour donner la parole à un jeune de Vermenton et recueillir son avis sur sa commune, nous avons demandé à Yanis, 18 ans, de partager son ressenti sur les points forts et faibles de Vermenton, ainsi que sur les actions qu'il aimerait voir mises en place à destination des jeunes.

« Bonjour, je m'appelle Yanis. Je ne suis pas originaire de Vermenton, mais ma famille et moi nous sommes installés ici en 2019.

Un des points forts de Vermenton est, selon moi, son cadre de vie très agréable, étroitement lié à la nature. C'est un village calme avec une population d'une tranche d'âge variée, ce qui profite à des associations comme l'Assolid'r.

Cependant, je ressens un manque d'activités pour les jeunes. Les animations sont

rare en dehors des fêtes saisonnières, et certains espaces, comme le terrain de basket près de la baignade, mériteraient une rénovation. D'autres, comme le skate parc, pourraient être davantage développés.

Il est vrai qu'il y a peu d'événements spécifiquement pensés pour les jeunes, ce qui nous pousse souvent à nous déplacer vers des villes mieux dotées, comme Auxerre ou Avallon. Sur ce point, Vermenton est bien desservie grâce aux trains et aux bus.

Je pense que ce manque "d'événements" destinés aux jeunes s'explique aussi par la diversité des âges des habitants. Malgré la mise en place d'un conseil des jeunes à la mairie il y a quatre ans, il semble que les jeunes de la commune ne se soient pas sentis réellement impliqués ou concernés, peut-être en raison d'un manque d'information, ce qui a empêché le Conseil d'aboutir.

Néanmoins, il est important de souligner que la commune est très engagée dans la vie des habitants, notamment avec le budget participatif qui permet aux résidents de proposer des projets et de voter pour leurs préférés.

À mon avis, Vermenton devrait proposer davantage d'événements qui pourraient intéresser les jeunes, tout en continuant à développer ses espaces comme la baignade et les îles, qui sont des lieux prisés pendant l'été. Par exemple, il pourrait y avoir des événements sportifs ou des expositions éphémères susceptibles d'attirer les jeunes. Mais le mieux serait encore de leur demander directement ce qu'ils souhaitent.

Merci, Yanis, pour ta contribution. Nous prenons bonne note de tes remarques et de tes suggestions. » ■



Rencontre avec les Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires de Vermenton

Ils s'appellent Edgard, Lola, Alexandre, Amélia ou encore Léo. Âgés de 16 à 17 ans, ils sont au lycée en préparation du bac ou en première ou deuxième année de CAP. Vous les avez sûrement aperçus lors des cérémonies commémoratives, vêtus de leurs casques orange, ou lors des entraînements dans la cour de la caserne des pompiers de Vermenton. Ce sont les Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires (JSPV), qui se préparent à passer leur examen final. Faisons connaissance avec eux.

Cette interview croisée a été réalisée au cours d'une séance de formation.

Le Petit Vermentonnais (LPV) : Qu'est-ce qui t'a motivé à intégrer les JSPV ?

Ils répondent : « La passion, l'envie d'aider les autres, mais il y a eu aussi la présentation de la section qui été faite au collège de Vermenton, qui a donné l'envie de se renseigner sur la section qui allait s'ouvrir à Vermenton. »

LPV : Comment devient-on JSPV ?

« C'est un peu comme un concours. Il faut passer des épreuves. Des épreuves écrites (une dictée et des mathématiques), des épreuves sportives ainsi qu'un entretien de motivation. Et une fois ces épreuves réussies on commence la formation ».

LPV : Comment se déroule la formation ?

« La formation s'étale sur 3 ans, avec des contrôles chaque année. Elle est principalement axée sur les techniques d'incendie, tout en incluant des gestes de premiers secours, comme le PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) et le PSE (Premier Secours en Équipes). Une journée type de formation se déroule en 2 phases, une partie théorique suivie d'une partie pratique. »

LPV : Que dirais-tu à un jeune pour l'inciter à rejoindre les JSPV ?

« Si l'envie d'aider son prochain est là alors je dirais que c'est une bonne expérience. On ren-

contre de nouvelles personnes et on se découvre soi-même. C'est très valorisant. »

LPV : Équilibre étude/formation, facile à trouver ?

« Si on est motivé, on trouve facilement cet équilibre. Aller au JSPV tous les samedis pendant 3 ans devient une routine, une habitude et n'est pas un frein aux études. »

LPV : Quelque chose à rajouter ?

« Je voudrais dire que même pour une jeune fille, c'est tout à fait possible de rejoindre les JSPV. Il n'y a pas d'appréhension à avoir, la formation est accessible à tout le monde tant qu'on est motivé. »

Le Petit Vermentonnais remercie le chef de centre M. CEREZA, ainsi que toute son équipe et l'ensemble des JSPV pour leur accueil chaleureux et la qualité des échanges qui ont permis de découvrir des jeunes du Vermentonnais motivés et impliqués pour leur collectivité. ■

ÉQUIPEMENTS

Équipements sportifs et ludiques à l'attention des jeunes et moins jeunes

- **A utiliser sous l'entière responsabilité des usagers avec toute la prudence et les protections nécessaires...**
- **Merci d'informer les services de la mairie si un des appareils est abîmé et ou dangereux 03 86 81 50 01**

A SACY

Aire de jeux pour les petits, terrain de boules, but de foot, panier de basket
Ils sont en accès libre en face de la Salle des Fêtes.



A VERMENTON

Aire de jeux

Située Rue du Vau elle s'adresse aux moins de 6 ans pour escalade, toboggan, etc.



Aire de loisirs

Au bord de la Cure elle permet de jouer au volley sur l'herbe et de faire de la tyrolienne (si vous avez moins de 12 ans).



Aire de sport et fitness

Elle est située en bout de l'avenue de la gare.
Elle comprend 6 appareils de musculation ou d'assouplissement différents. Elle s'adresse à tous les âges et s'utilise en toutes saisons.



Gymnase

Il est la propriété du collège donc du département mais les écoles et certaines associations comme l'ACSV et le BBV l'utilisent pour faire du judo, du basket, de l'escalade, etc... Accès réservé.



Multisports

Il est situé en face du collège et permet à tout moment, en plein-air, de jouer au basket, foot, mini foot, tennis, volley en équipe ou seul.



Skate parc

Situé à côté du terrain de foot, vers l'aire de loisirs et à proximité du camping. Il comprend différents modules pour skate, roller, trottinette ou BMX, débutant ou confirmé.



Terrains de boules

A l'intérieur de l'enceinte du Parc des Îles ils permettent de jouer à la pétanque, à la Lyonnaise avec ou sans adhésion à l'association « la boule vermentonnaise ».



Terrain de foot, de basket, de tennis

Ils sont situés à côté de l'Aire de loisirs et sont en accès libre en respectant les installations.



Offre emploi surveillant baignade

- **La Communauté des Communes Chablis Villages et Terroirs recrute du 1^{er} juillet au 31 août 2025 pour les baignades de Vermenton et Mailly-la-Ville 2 opérateurs des APS (activités physiques et sportives) disposant impérativement du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)**
- **F/H - contractuel Travail week-end et jours fériés**

Missions

- Assurer la sécurité des usagers en application du plan d'organisation de la surveillance et des secours
- Prévenir tout accident en intervenant sur les conduites à risques
- Surveillance de la baignade
- Surveiller l'évolution des baigneurs dans l'eau
- S'assurer du bon fonctionnement des équipements de secours et des appareils de réanimation
- Veiller de façon permanente et en collaboration avec les agents techniques, aux bonnes règles d'hygiène et savoir réagir en conséquence
- Veiller au respect au rangement et à l'entretien du matériel
- Assurer l'information aux usagers
- Accueillir, informer, communiquer avec le public

Contrat à durée déterminée - 2 Mois - 35H Travail le week-end - Salaire brut : Selon grille indiciaire FPT

Pour postuler, merci de joindre à votre CV, une lettre de motivation à l'attention de M. le Président et la copie de vos diplômes.

Communauté des Communes Chablis Villages et Terroirs

2 rue du Serein
89 800 CHABLIS
Tél : 03 86 18 91 16
accueil@3cvt.fr ■



Pass culture

• **Le pass Culture est la première application culturelle des jeunes de 15 à 21 ans destinée à proposer une multitude d'offres culturelles.**

Une part individuelle

Tu as entre 15 et 21 ans ? Tu peux profiter d'un crédit à travers l'application pass Culture pour accéder de façon autonome à toutes tes envies de culture. Petit bonus : grâce à l'offre duo, tu peux inviter ta famille ou tes amis à partager des découvertes culturelles !

Une part collective

Tu es collégien ou lycéen ? La part collective est attribuée aux collèges et aux lycées pour les élèves de la 6e à la terminale. Elle est destinée à financer des activités d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans le cadre scolaire. Elle est gérée par tes enseignants sur une plateforme dédiée

Depuis le 1^{er} mars 2025, le pass Culture a évolué en raison d'une décision gouvernementale liée aux défis économiques actuels. Bien que les crédits alloués soient ajustés, le pass Culture continuera de servir d'outil pour découvrir des bons plans cultu-

rels. Ton crédit sera désormais utilisable jusqu'à la veille de tes 21 ans et pourra se cumuler d'une année sur l'autre.

Voici ce qui change pour toi en fonction de ton âge :

• Tu as 15 ans

Le crédit que tu as reçu jusqu'à présent reste disponible sur l'application et tu peux toujours l'utiliser. Tu ne recevras pas de crédit à 16 ans. À 17 ans, tu bénéficieras de 50 € et de 150 € à 18 ans. Ces deux crédits seront cumulables entre eux et avec ton crédit actuel, s'il t'en reste. Tu auras jusqu'à la veille de tes 21 ans pour les utiliser.

Exemple : Si aujourd'hui tu as 7 € sur ton pass Culture, tu pourras cumuler jusqu'à 207 € à dépenser avant tes 21 ans.

• Tu as 16 ans

Ton crédit actuel reste disponible sur l'application. À 17 ans, tu recevras 50 €, puis 150 € à 18 ans. Ces crédits pourront également se cumuler avec ton crédit actuel. Tu disposeras de la même période avant tes 21 ans pour les utiliser.

Exemple : Si tu as 22 € sur ton pass Culture aujourd'hui, tu

pourras cumuler jusqu'à 222 € à dépenser.

• Tu as 17 ans

Ton crédit actuel restera disponible. Cependant, tu ne pourras pas recevoir la différence de 20 € liée au nouveau montant du crédit de 17 ans (passage de 30 à 50 €). À 18 ans, tu recevras 150 € que tu pourras cumuler avec ce qu'il te reste.

Exemple : Si tu as 28 € sur ton pass Culture actuellement, tu pourras cumuler jusqu'à 178 €.

• Tu as 18 ans

Si tu as déjà reçu 300 € de crédit, ce montant ne sera pas réduit et tout ce qu'il te reste sera disponible sur l'application. Si tu n'as pas encore demandé ton crédit (tu as jusqu'à la veille de tes 19 ans pour le faire), tu recevras 150 €. Tu pourras dépenser ce crédit jusqu'à la veille de ton 21^e anniversaire.

Exemples :

- *Si tu as activé ton crédit le jour de tes 18 ans, tu as maintenant 3 ans pour le dépenser.*

- *Si tu l'as activé un mois après, tu as 2 ans et 11 mois.*

- *Si tu l'as activé la veille de tes 19 ans, tu as 2 ans.*

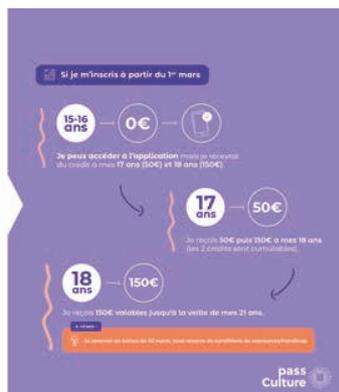
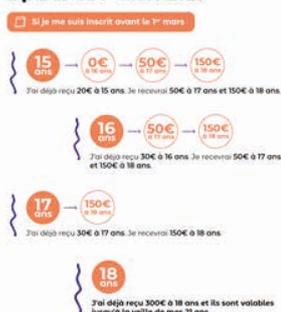
<https://passculture.app/>

SOURCES :

[À quoi sert le pass Culture et comment en bénéficier ? | Service-Public.fr](#)

[Accueil - pass Culture](#) ■

pass Culture : ce qui change à partir du 1^{er} mars 2025



Permis à 1 euro

• **Le permis à 1 € par jour, qu'est-ce que c'est ? L'opération « permis à un euro par jour » facilite le financement d'une formation à la conduite de véhicules de la catégorie automobile (permis B – véhicules légers) et moto (permis A).**

Il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont payés par l'État. Le « permis à un euro par jour » a été mis en place par l'État, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus de bénéficier d'une facilité de paiement de leur formation au permis de conduire. Le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.

Attention :

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pourquoi cette initiative ?

Le « permis à un euro par jour » permet de répondre à deux objectifs principaux :

- faciliter l'accès au permis de conduire, dont le coût peut représenter un frein et un obstacle à l'obtention d'un emploi ;
- continuer à améliorer la qualité générale de la formation, grâce à un partenariat avec des écoles de conduite labellisées qui se sont engagées, aux côtés de l'État, dans une démarche de qualité.

Pour quelles catégories de permis ?

L'opération « permis à un euro par jour » facilite l'accès à une inscription à une formation à la conduite

de véhicules :

- de la catégorie B dit permis auto (véhicules légers) ;
- de la catégorie A1 (motos dont la cylindrée n'excède pas 125cm³) ;
- de la catégorie A2 (moto dont la puissance n'excède pas 35 kw).

Pour quels montants de prêt ?

- 600, 800, 1 000 ou 1 200 €, pour une première inscription à une formation à la catégorie A et B du permis de conduire ;
- 300 € en cas d'échec à l'épreuve pratique du permis de conduire afin de financer une formation complémentaire en vue de l'obtention de la même catégorie de permis de conduire.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les jeunes qui ont entre 15 et 25 ans révolus à la date de signature d'un contrat de formation dans une école de conduite partenaire, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

Les jeunes bénéficiaires d'une aide publique, qu'elle émane d'une collectivité locale ou de l'État, peuvent également demander à bénéficier du prêt.

Êtes-vous éligible ?

Le candidat majeur doit directement contracter le prêt avec l'établissement financier. Pour cela, trois possibilités s'offrent à lui selon



ses capacités financières et les discussions engagées avec l'organisme prêteur :

- soit il fournit un justificatif de revenus avec des revenus suffisants pour rembourser les 30 € par mois ;
- soit il garantit le remboursement de son prêt par l'apport d'une caution ;
- soit il s'inscrit dans le cadre d'un co-emprunt (c'est-à-dire que le jeune et une tierce personne empruntent ensemble) afin d'augmenter les chances d'avoir une réponse positive de l'établissement de crédit.

Si le candidat est mineur (dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite), ce sont les parents qui empruntent pour le compte du jeune candidat.

Ce qu'il faut retenir :

Le « permis à un euro par jour » : c'est la possibilité d'étaler, sans aucun frais supplémentaire, le paiement de la formation au permis de conduire. Ce dispositif permet aux jeunes de 15 à 25 ans, selon certaines conditions, de lisser le coût de la formation à la catégorie A et B du permis de conduire à raison d'un euro par jour. Il s'agit d'un prêt à taux zéro dont les intérêts sont pris en charge par l'État.

SOURCES :

Permis à 1 € par jour | Sécurité Routière. ■

Les principales associations et activités jeunesse



• ACSV

Judo, atelier d'art, badminton, gym, etc.

✉ acsv89270@gmail.com

☎ 06 47 44 13 38

• L'Assolid'R

Diverses activités ludiques et artistiques, atelier pour réparer ou récupérer un vélo, yoga, recyclerie, etc.

✉ lassolidaire@mailo.com

☎ 07 44 76 26 44

• Basket Ball Vermentonnais

Initiation et compétitions tous âges.

✉ bbv89270@gmail.com

☎ 06 74 39 19 58

• Bibliothèque

Pour assouvir le goût de la lecture dès le plus jeune âge.

✉ jean.ponsard@orange.fr

☎ 03 86 81 60 12

• Boule vermentonnaise

Initiation et compétitions tous âges.

✉ marceau_cedric@orange.fr

☎ 06 64 39 29 55

• Club d'échecs

Initiation et compétitions tous âges.

✉ les3tours.vermenton@gmail.com

☎ 06 17 56 63 04

• École de musique et de danse

Toutes disciplines école.

✉ musiquedanse@3cvt.fr

☎ 07 89 09 99 96

• Foot

Initiation et compétitions tous âges.

✉ vermenton.us@lbfc-foot.fr

☎ 06 01 05 12 93 ■



A lire au CDI du collège

Le collège de Vermenton dispose, comme chaque établissement du secondaire, d'un CDI (Centre de documentation et d'information). Mme Brabant, professeur-documentaliste, assure la gestion de ce lieu sur notre commune depuis sept ans.

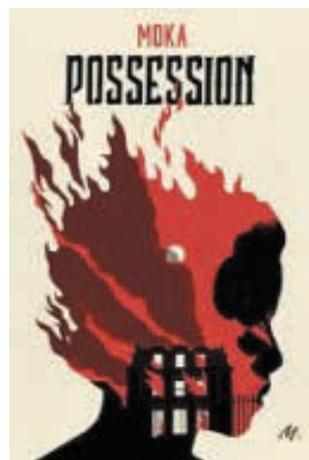
Le CDI est un espace de lecture et d'ouverture culturelle pour les élèves du collège grâce à la mise à disposition d'un fonds documentaire riche, varié et adapté aux adolescents. C'est également un lieu d'apprentissage où les élèves peuvent venir pour travailler, assister à des séances pédagogiques et s'informer sur les métiers et sur les formations.

Le rôle de Mme Brabant est d'accueillir les élèves du collège sur leur temps scolaire pour leur permettre de lire, travailler ou emprunter un livre. Durant cet accueil, le professeur-documentaliste accomplit d'autres tâches comme des commandes ou leur traitement, du rangement, de la veille informationnelle et de la communication, des préparations de cours ou d'animations... Mme Brabant

donne également des cours d'EMI (Éducation aux médias et à l'information) aux élèves et travaille en concertation avec l'ensemble des professeurs.

Dans sa commande de fictions du printemps, l'attention de Mme Brabant a été retenue par la couverture d'un livre, **Possession**, roman fantastique de Moka (pseudo d'Elvire Murail), et elle te le recommande fortement si tu aimes les frissons. Après avoir lu cet ouvrage publié à l'École des Loisirs, tu ne verras plus d'un même œil ta maison ou ton appartement...

Voici le résumé des premières pages : Malo, 10 ans, revient chez lui après avoir passé deux mois en maison de repos. Il tente de se reconstruire après un drame familial dont il a été témoin : la mort de sa sœur Lucrece qui s'est jetée du toit



en pleine nuit. Mais le retour dans sa maison ne lui apporte aucun réconfort. Des choses étranges s'y passent : des objets changent de place, des bruits inhabituels s'échappent des murs, ses parents s'isolent de plus en plus. Malo est-il toujours fragile et invente-t-il tout cela ? Est-ce la perte de leur enfant qui rend étrange le comportement des parents ? Et si leur maison était maléfique et à l'origine de tout cela ?

Ce roman de 187 pages est délicieusement angoissant. Jusqu'à la dernière page, le lecteur se demande si Malo est fou ou si la maison est possédée. Des personnages secondaires aux caractères bien trempés apportent une touche plus légère à l'intrigue (Alice, l'amie de Malo ; Charlotte et Gatien, deux jeunes adultes)

Le roman, disponible au CDI et en vente en librairie est conseillé dès 13 ans. ■



Recensement

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. La mairie vous remettra alors une attestation de recensement.

Comment se faire recenser ?

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par téléprocédure via le portail internet service-public.fr, service « RCO », (<https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/R2054>).

Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16^{ème} anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Pour accomplir cette démarche, vous devez vous munir de votre carte nationale d'identité ou de

votre passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille sur lequel vous apparaissez.

QUESTIONS - RÉPONSES

Le recensement dans les temps est fondamental. Pourquoi ?

Les jeunes pourront faire leur JDC automatiquement avant leurs 18 ans.

À l'issue de la JDC, le certificat individuel de participation (CIP) leur sera remis. C'est un document officiel, unique, du ministère des Armées et des Anciens combattants qui atteste que le jeune est en règle avec le code du service national.

Le certificat individuel de participation (CIP) est obligatoire pour ouvrir les portes des grandes Écoles au moment du choix de parcours dans l'enseignement supérieur, ou passer des examens (CAP, BAC) et les concours de la fonction publique ou s'engager dans les armées.

Le certificat individuel de participation (CIP) est aussi obligatoire pour obtenir son permis de conduire.

Que se passe-t-il entre le recensement en mairie et la convocation en JDC (environ 1 an) ?

À partir du recensement + 3 à 6 mois environ, selon la taille de sa commune, le jeune pourra accéder à une plateforme en ligne : majdc.fr

En quelques clics, il s'inscrira et trouvera toutes les informations sur la JDC à laquelle il assistera : comment s'y rendre, à quelle heure. Il pourra poser ses questions et obtenir des réponses instantanément. Il pourra télécharger son ordre de convocation (OC) sans attendre de le recevoir par courrier. Il pourra changer la date de sa JDC pour une autre qui correspondra mieux à son emploi du temps. Il pourra télécharger une attestation à tout moment à partir du moment où la JDC sera effectuée. ■ ■ ■

Calendrier de vos démarches	
A 16 ANS	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans 1/2	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur majdc.fr , afin de faciliter votre convocation
A partir de 17 ans	Vous serez convoqué à votre Journée Défense Citoyenneté
De 17 ans à 25 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire.

INFORMATIONS

■ ■ ■ Et si le recensement n'est pas fait dans les temps, entre 16 ans et 16 et 3 mois

Le jeune est soumis à l'obligation de la JDC jusqu'à ses 25 ans révolus.

Si du retard est pris à la date du recensement, le risque est

de passer à côté d'un dispositif pensé pour simplifier les démarches de tous les jeunes avant 18 ans.

Si le recensement est tardif, alors la JDC sera décalée d'autant. Le jeune jusqu'à 25 ans révolu

pourrait être bloqué dans ses démarches comme passer des examens, des concours, le permis de conduire, ou s'inscrire sur les listes électorales, etc. Seule l'obtention du certificat individuel de participation (CIP) lui ouvre des portes. ■

PARCOURS DU RECENSEMENT



Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

■ **Troisième étape du «parcours de citoyenneté», la JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.**

■ **Vous recevrez votre convocation environ 1 an après la date de votre recensement (Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile.**

La JDC est une demi-journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et

militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense. Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir des conseils d'orientation vers des

structures d'aides adaptées.

En fin de session, un certificat individuel de participation est remis. Il est **obligatoire** pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis de conduire par exemple).

Retrouvez toutes les informations nécessaires à votre JDC sur le lien suivant : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr>

Le Service National Universel (SNU)

Le Service national universel (SNU) est un projet de société visant à favoriser le sentiment d'unité nationale autour des valeurs communes de citoyenneté, d'engagement et de cohésion sociale.

Ce projet vise à :

- faire vivre les valeurs républicaines,
- renforcer la cohésion nationale,
- développer une culture de l'engagement,
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Il comprend trois phases :

1. Le séjour de cohésion

Pour les jeunes de 15 à 17 ans, lors du séjour (12 jours en internat) est intégrée la journée défense et mémoire nationales (JDM) consacrée à la découverte du monde de la défense et des armées.

Elle comporte 3 modules : défense, résilience (rendre les jeunes plus autonomes) et

mémoire, auxquels s'ajoute la réalisation des tests de compréhension des fondamentaux de la langue française

2. La mission d'intérêt général

Pour des jeunes de 16 à 17 ans (84 heures ou 2 semaines). Il est proposé aux jeunes volontaires de réaliser :

- Soit une MIG défense (EMA) dans les armées en particulier les préparations militaires, et dans les directions et services (Service du commissariat des armées, Service de santé des armées...)

- Soit une MIG mémorielle (Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA).

La phase 2 vise à confirmer leur intérêt pour les armées ou la défense et susciter un engagement volontaire (phase 3).

3. L'engagement volontaire

Il s'agit pour les jeunes de 16 à 25 ans la possibilité de s'engager (de 3 mois à 1 an) dans les armées (active ou réserve) ou dans une mission de service civique. Les jeunes éloignés de l'emploi peuvent aussi s'orienter vers le Service militaire adapté ou le Service militaire volontaire.

SOURCES INFORMATIONS

Recensement | Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
Le service national universel (SNU) | Ministère des Armées



**LE SERVICE
 NATIONAL
 UNIVERSEL**

NUMÉROS UTILES

**Ces numéros sont accessibles 24h/24.
Gardez les sous la main.**

POMPIERS : **18**

SAMU : **15**

POLICE (ou la gendarmerie suivant les communes) : **17**

NUMÉRO DE SECOURS depuis un téléphone portable : **112**

CENTRES ANTIPOISON :

- Lyon : **04 72 11 69 11**
 - Paris : **01 40 05 48 48**
-

SOS MÉDECINS : **3624**

ENFANTS DISPARUS : **116 000**

ALLÔ ENFANCE EN DANGER : **119**

NUMÉROS SPÉCIAUX

NON AU HARCÈLEMENT : **3020**

ALLO ÉCOUTE ADO : **06 12 20 34 71**

CROIX ROUGE ÉCOUTE : **0 800 85 88 58**

SUICIDE ÉCOUTE : **01 45 39 40 00**

DROGUES INFO SERVICE : **0 800 23 13 13**

ALCOOL INFO SERVICE : **0 980 980 930**

TABAC INFO SERVICE : **39 89**

PHARE ENFANTS PARENTS : **01 43 46 00 62**

FIL SANTÉ JEUNES : **0 800 235 236**

SIDA INFO SERVICE : **0 800 840 800**

SOS VIOL : **0 800 059 595**

SOS RACISME : **01 40 35 36 55**

SOS AMITIÉ : **01 42 96 26 26**

SOS HOMOPHOBIE : **01 48 06 42 41**
